

ARRÊTÉ n° 2020 - 77
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2020-2021

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 13 : Institutions et société** est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Sophie BEROUD, en qualité de responsable pédagogique du portail 13, mention Science politique

En qualité de membres de la commission :

Loïc CHABRIER pour la mention Droit et Administration publique

Montserrat EMPERADOR BADIMON, Co-directrice du département de science politique, pour la mention science politique

David GARIBAY, Directrice de l'UFR ASSP, pour la mention Science politique

Isabelle MALLON, pour la mention Sociologie et Sciences Sociales

Monica MARTINAT, pour le programme MINERVE

Sylvain VATAN, pour la mention Sciences économiques et de gestion

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

